



CS – 4.07

**Elaboration du Plan de Prévention et de  
Gestion des Déchets non Dangereux :  
validation des enjeux**

Le dixième jour du mois d'octobre de l'année deux mil douze à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

**Etaient présents :**

- Délégués titulaires :

**C.A.B. :** MM. Robert DEMUTH, Jean-Claude MATHEY, Daniel FEURTEY, Denis JEANGERARD jusqu'au point CS 4.08 inclus, Leouahdi Selim GUEMAZI, Pascal MARTIN, Mme. Françoise RAVEY

**S.I.C.T.O.M. :** MM. Marcel GRAPIN, Hervé GRISEY, Roger-Serge TOUPENCE, Mme. Alexia LAVALLEE

**C.C.S.T. :** MM. André HELLE, Daniel KUNTZ

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

**C.A.B. :** NEANT

**S.I.C.T.O.M. :** NEANT

**C.C.S.T. :** NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

**C.A.B. :** NEANT

**S.I.C.T.O.M. :** M. Jean-Pierre SALVADOR

**C.C.S.T. :** NEANT

Le quorum est atteint : 13 présents

**Etaient excusés**

- Délégués titulaires :

**C.A.B. :** MM. Pierre SANTOSILLO, Jean-François ROOST

Pouvoir : NEANT

**S.I.C.T.O.M. :** MM. Gérard GUYON, Roger GAUGLER

Pouvoir : NEANT

**C.C.S.T. :** M. Claude GIRARD

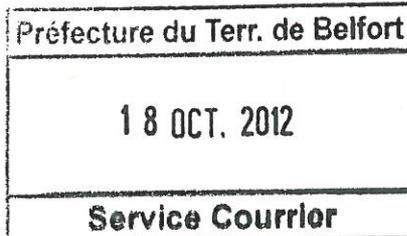
Pouvoir : M. Claude GIRARD à M. André HELLE

- Délégués suppléants :

**C.A.B. :** MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Pierre BOUCON, Dominique RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Olivier MICHAU, Mme. Céline RAIGNEAU

**S.I.C.T.O.M. :** MM. Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD

**C.C.S.T. :** MM. Xavier DOMON, Cédric PERRIN, Jean LOCATELLI





Réunion du Comité Syndical

du 10 octobre 2012

CS - 4.07

**Élaboration du Plan de Prévention et de  
Gestion des Déchets non Dangereux :  
validation des enjeux**

**RAPPORT**

Présenté par M. Daniel FEURTEY  
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée délibérante que le premier Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés du Territoire de Belfort (PDEDMA) a été approuvé en 1996 sous la compétence des services de l'État, et révisé en 2002.

La compétence d'élaboration, de suivi et de révision des plans a été transférée aux Conseils Généraux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Aux termes de diverses évolutions réglementaires, les PDEDMA ont été transformés en Plans de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux (PPGDnD).

Les plans impactent directement les conditions dans lesquelles s'organise l'ensemble des interventions des acteurs publics en matière de gestion des déchets, les décisions devant en effet, à peine de nullité, être compatibles avec les dispositions des plans.

Le PDEDMA arrivant à échéance en 2012, le Conseil Général du Territoire de Belfort a engagé au printemps dernier la démarche d'élaboration du futur PPGDnD.

Cette démarche est menée depuis selon les modalités prévues à l'article L 541-14-V du Code de l'Environnement :

*« Le projet de plan est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité du président du conseil général.*

*Les collectivités territoriales ou leurs groupements exerçant la compétence de collecte ou de traitement des déchets sont associés à son élaboration.*

*Il est établi en concertation avec une commission consultative d'élaboration et de suivi composée des représentants des communes et de leurs groupements, du conseil général, de l'État, des organismes publics intéressés, des professionnels concernés, des associations agréées de protection de l'environnement et des associations agréées de consommateurs. »*

Le SERTRID a été pleinement associé à l'ensemble des travaux conduits depuis l'ouverture du plan le 30 mai dernier, dans l'esprit de concertation impulsé par le Conseil Général.

L'élaboration du plan passe par des étapes successives qui sont :

- la réalisation d'un état des lieux de la gestion des déchets ;
- la réalisation d'un programme de prévention des déchets ;
- la réalisation d'une planification de la gestion des déchets ;
- la réalisation d'une évaluation environnementale.

L'état des lieux a été approuvé par la commission consultative du 19 septembre 2012. Cette même commission a été informée des enjeux propres à chacun des acteurs concernés, tels qu'ils ressortent des synthèses des différents groupes de travail constitués.

La commission ne s'est pas prononcée sur ses enjeux : il convient en effet que chaque collectivité valide préalablement les éléments qui la concernent.

S'agissant du SERTRID, le groupe de travail « traitement par incinération » a identifié et listé les enjeux suivants :

- 1/ Garantir le fonctionnement de l'usine de Bourogne pour la durée de vie de l'ouvrage
- 2/ Respecter les réglementations nationales et européennes en matière d'environnement
- 3/ Garantir un coût de service abordable

Ceci exposé :

**A L'UNANIMITE, le Comité Syndical :**

- **VALIDE les enjeux identifiés pour le traitement par incinération, tels qu'énoncés ci-avant, dans le cadre de l'élaboration du futur PPGDnD du Territoire de Belfort.**

**Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 10 octobre 2012, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 18 OCT. 2012 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
Dépôt en Préfecture le 18 OCT. 2012**



**POUR EXTRAIT CONFORME**  
Le Président



**Leouahdi Selim GUEMAZI**